

TITRE :	
Contexte linguistique du CÉR de l'Hôpital Montfort	
EN VIGUEUR LE :	DERNIÈRE RÉVISION :
CATÉGORIE :	SOURCE :
Administration : gouvernance	Bureau de l'éthique de la recherche (BÉR)
AUTRES RÉFÉRENCES :	APPROUVÉE PAR (DATE) :
COM 005 : Politique linguistique COM 090 : Affichage et signalisation PFN 701B Exigences et documentation au formulaire de consentement	COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR) 2015/06/24

1. PRÉAMBULE

L'Hôpital Montfort se définit comme un établissement bilingue à caractère francophone dont la langue de travail est le français. Dans ce contexte, les délibérations du CÉR se déroulent en français. Les procès-verbaux et les rapports du CÉR sont rédigés en français. La communication du CÉR avec les chercheurs, les partenaires ou les participants peut se faire dans les deux langues officielles.

2. OBJECTIFS

Cette procédure de fonctionnement normalisé (PFN) a pour objectif d'étayer la manière dont le CÉR appuie la mission de l'Hôpital Montfort qui est une institution francophone universitaire en santé qui a pour mission d'offrir des soins de qualité dans les deux langues officielles. Le CÉR a un rôle spécifique à jouer dans la recherche de l'excellence particulièrement dans l'évaluation et l'approbation de projets de recherche qui feront de Montfort un Hôpital de choix.

La politique linguistique (COM 005) de Montfort « a pour objectif de permettre à l'Hôpital Montfort de remplir son rôle institutionnel qui consiste à maintenir et à promouvoir la langue française, à valoriser la culture francophone et à favoriser la solidarité et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne afin de contrer l'assimilation ».

3. PORTÉE/APPLICATION

La langue de gouvernance et de travail étant le français le bilinguisme sera un critère essentiel lors du recrutement et la nomination des membres au CÉR. Les membres du bureau de l'éthique de la recherche (BÉR) et le profil des membres du CÉR doivent respecter cette procédure dans l'exécution de leur rôle.

4. RESPONSABILITÉS

Le (la) président (e) et l'équipe administrative du CÉR de l'Hôpital Montfort doivent s'assurer que le CÉR fonctionne conformément à cette PFN

5. DÉFINITIONS

Langues officielles : Désigne les deux langues officielles du Canada, soit le français et l'anglais.

Voir le « [glossaire](#) » dans SharePoint et page Web du CÉR, la section [politiques et procédures](#).

6. PROCÉDURE

6.1. Les exigences linguistiques pour le BÉR et le CÉR

- La langue de travail est le français, mais le CÉR est en mesure d'offrir un service dans les deux langues officielles.
 - Toutes les réunions du CÉR doivent se dérouler en français.
 - Les procès-verbaux du CÉR et les rapports doivent être rédigés en français.
 - La communication du CÉR avec les chercheurs, les partenaires ou les participants peut se faire dans les deux langues officielles.
- Les membres du CÉR doivent avoir un niveau avancé du français écrit, lu et parlé.
- Les membres du CÉR doivent également avoir un niveau suffisant en anglais, pour être en mesure d'évaluer des dossiers soumis en anglais.

6.2. Les exigences linguistiques pour les chercheurs

- Les chercheurs peuvent rédiger leur demande dans une des deux langues officielles du Canada.
- Les chercheurs doivent démontrer, selon la nature de leur projet de recherche, qu'ils sont en mesure de communiquer avec les participants et de répondre à leurs questions dans les deux langues officielles.
- Il se peut que, dans le cadre de la recherche, les chercheurs aient à communiquer avec des participants qui ne parlent ni anglais, ni français (consulter PFN 701B.001).
- Les chercheurs doivent par conséquent fournir au CÉR, l'ensemble de la documentation dédiée aux participants (ex. les formulaires de consentement, les feuillets d'informations, les courriels de recrutement, les guides d'entrevues, les outils de mesure) dans toutes les langues désignées dans le projet de recherche.
 - Si le projet doit se dérouler dans une seule des deux langues officielles, les chercheurs devront fournir une justification au CÉR. Il revient au CÉR d'approuver l'exception.
 - Lorsque les participants à la recherche sont des membres du personnel, des étudiants, des résidents et des médecins en service à l'Hôpital Montfort, la documentation de la recherche peut être rédigée uniquement en français.
- Le CÉR évalue la qualité de la langue (française et anglaise) des documents qui seront remis aux participants, car cela pourrait avoir une influence sur la capacité de donner un consentement éclairé.
- Les chercheurs sont tenus d'assurer la concordance de la traduction entre les versions françaises et anglaises des documents soumis. Le CÉR peut reporter l'évaluation d'un dossier s'il constate des incongruences majeures entre les documents soumis en français et en anglais qui nuisent à la compréhension du projet par les participants.

6.3. Processus d'approbation des outils de recrutement avec le Service des communications

- Le CÉR rend disponible aux chercheurs qui souhaitent afficher à Montfort l'information contenue dans la politique COM 090 : Affichage et signalisation afin que ces derniers prennent connaissance des exigences graphiques (gabarit) et linguistiques en vigueur.
- Le CÉR partage la version des outils révisés avec la Direction des communications pour approbation. La Direction des communications appose un sceau digital et une date d'expiration sur le(s) document(s) approuvé(s), puis les retourne au CÉR.

7. HISTORIQUE DE LA PFN ADOPTÉE

Date (aaaa-mm-jj) et signature	Versions	Pages	Description de la modification
24/06/2015	1	3	Version originale
26/04/2017	1	3	Modifier logo seulement
13/05/2022	1	3	Correction syntaxique au premier paragraphe de la section « Objectifs »

8. RÉFÉRENCES

- COM 005 – Politique linguistique. Administratif – Communications. Association de l'Hôpital Montfort. Juin 2014.
- COM 090 : Affichage et signalisation. Administratif – Communications, août 2014.
- BOUCHARD, Louise, BEAULIEU, Marielle et DESMEULES, Martin (2012). «L'offre active de services de santé en français en Ontario : une mesure d'équité» *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 18 n°2 (automne), p. 38-65. DOI : 10.7202/1013173ar